

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**EN L'AFFAIRE concernant une audience visant à
examiner la formule axée sur le marché d'Enbridge Gaz
Nouveau-Brunswick**

Ordonnance

ATTENDU QUE la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« la Commission ») dans ses deux décisions du 9 avril 2008 a enjoint Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick « Enbridge » de participer à une conférence technique et, par la suite, à une audience générale afin d'examiner tous les éléments de la formule axée sur le marché utilisée pour calculer les tarifs réclamés aux clients ;

ET ATTENDU QUE les conférences techniques ont maintenant pris fin et qu'une audience générale est nécessaire ;

ET ATTENDU QUE la Commission considère que les clients et les personnes intéressées devraient être au courant de l'audience susmentionnée ;

À CES CAUSES IL EST ORDONNÉ CE QUI SUIT :

1. Enbridge comparaitra dans les bureaux de la Commission le mercredi 22 avril 2009, moment auquel un examen de la formule axée sur le marché sera effectué.
2. Enbridge devra déposer, en conformité avec l'avis marqué « A » annexé à la présente ordonnance, l'information financière et l'information sur le marché appropriées qui permettront d'effectuer un examen approfondi de ladite formule.
3. Un avis de procédure sera inclus avec la première facture envoyée à chacun des clients d'Enbridge après la date de la présente ordonnance.
4. Enbridge fournira, en outre, une copie de l'avis ci-joint à tous les agents de commercialisation de gaz, à tous les individus qui se sont inscrits à titre d'intervenants au

cours des demandes de tarification du 5 novembre 2007 et du 19 décembre 2007 ainsi qu'à tous les individus ayant participé aux sessions spécialisées décrites aux présentes.

5. Ledit avis et la preuve d'Enbridge au cours de la présente procédure, au moment où celle-ci sera disponible, devraient en outre être publiés sur le site Web d'Enbridge à <http://www.gaznaturelnb.com>.

Fait en la ville de Saint John, New Brunswick, en ce 15^e jour de décembre 2008.

PAR LA COMMISSION



Lorraine R. Légère

Secrétaire

Commission de l'énergie et des services publics du
Nouveau-Brunswick

Boîte postale 5001

15, Market Square, bureau 1400

Saint John, NB E2L 1E8

Téléphone : 506-658-2504

Télécopieur : 506-643-7300

Courriel : lrlegere@nbeub.ca et
general@nbeub.ca

Site Web : www.cespnb.ca

« A »

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick
Avis concernant une audience visant à examiner la formule axée sur le marché
d'Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick.

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« la Commission ») tiendra une audience publique afin d'examiner tous les éléments de la formule axée sur le marché utilisée par Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick (« Enbridge ») pour calculer les tarifs réclamés aux clients. L'audience publique sera menée en conformité avec l'échéancier ci-après :

Enbridge dépose sa preuve et publie ladite preuve sur son site Web	lundi 26 janvier
Délai pour l'inscription des intervenants auprès de la Commission et d'Enbridge	lundi 2 février
La Commission diffuse la liste des parties	mercredi 4 février
IRs à Enbridge	lundi 9 février
Réponses d'Enbridge	lundi 23 février
Aviser la Commission au sujet de la session d'audition des motions	mercredi 25 février
Session d'audition des motions, au besoin	jeudi 12 mars
Information additionnelle, au besoin	jeudi 19 mars
Preuve des intervenants	jeudi 26 mars
IRs aux intervenants	jeudi 2 avril
Réponses des intervenants	jeudi 16 avril
L'audience débute	mercredi 22 avril

Toute personne désirant examiner la preuve, au moment où elle deviendra disponible, peut en obtenir une copie auprès d'Enbridge ou en visitant le site Web d'Enbridge.

Toute personne désirant participer à cette audience doit s'inscrire auprès de la Commission et d'Enbridge le ou avant le lundi 2 février 2009 aux adresses indiquées ci-dessous.

Lorraine Légère

Secrétaire de la Commission

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick

Boîte postale 5001

15, Market Square, bureau 1400

Saint John, NB

E2K 4Y9

Courriel : lrlegere@nbeub.ca et general@nbeub.ca

Téléphone : 506-658-2504

Télécopieur : 506-643-7300

David Charleson

Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick

440 Wilsey Road, bureau 101

Fredericton, NB

E3B 7G5

Courriel : dave.charleson@enbridge.com

Téléphone : 506-453-7388

Télécopieur : 506-452-2868

www.gaznaturelnb.com